



Service du travail obligatoire (STO)

1943-1945

3704 W 1 - 17

Préfecture du Rhône, 3^e division, 1^{er} bureau

Suzanne Vincent

2001

ARCHIVES

Les dossiers du Service du Travail Obligatoire étaient traités par la 3^e division 1^{er} bureau. En l'absence d'organigramme des services de la Préfecture du Rhône pour la période 1940-1944 nous ne connaissons pas avec précision et certitude les attributions de cette division et de ce bureau. Toutefois d'après la circulaire ministérielle du 6 novembre 1940, nous savons que dans les Préfectures à 4 divisions, les attributions de la 3^e division sont Jeunesse, Famille et Santé ; et plus particulièrement les attributions du 1^{er} bureau de cette 3^e division sont : instruction publique, éducation physique. Les attributions de la 4^e division sont Affaires Economiques et Sociales et celle du 3^e bureau de cette division sont : travail, main d'œuvre, placement et chômage. Les commissions qui dépendent de cette 4^e division sont en particulier :

- la commission départementale du travail
- le comité consultatif de l'office régional du travail

Ces dossiers, traités par la 3^e division STO (concernent aussi pour partie la 4^e division et les I.A.E. = intendants aux affaires économiques). Ils ont été versés par le 1^{er} bureau de la 3^e division, le 22 juillet 1955.

Le STO est régit en particulier par :

- la loi du 4 septembre 1942 relative à l'orientation et l'utilisation de la main d'œuvre,
- la loi du 16 février 1943 portant institution du Service du Travail Obligatoire (+décrets et circulaires d'application) :
- décret du 27 mars 1943 portant institution du certificat de travail
- décret du 29 mars 1943 portant institution du Comité départemental d'affectation de la main d'œuvre
- décret du 29 mars 1943 portant institution d'une commission régionale d'organisation de la main d'œuvre
- instruction du commissariat général au service du travail obligatoire du 31 mars 1943
- loi du 16 novembre 1943 (article 4).

Selon la circulaire préfectorale du Préfet régional Angeli, du 9 juillet 1943 sur l'organisation des services du S.T.O, le travail se répartit entre le S.T.O et l'Office départemental du travail selon le principe suivant : le S.T.O est l'organisme directeur et responsable, alors que l'Office départemental du travail est un simple agent d'exécution. Les services du S.T.O ont la charge de tous les mouvements de main d'œuvre des hommes dont l'âge est compris entre 18 ans et 50 ans ; l'Office du travail assure sur le plan administratif l'exécution matérielle des différents mouvements.

L'application des dispositions prises est précisée par diverses circulaires du commissariat Général du STO, par les circulaires préfectorales (publiées dans les *Recueil des actes administratifs*), par des instructions.

3704 W 1	Recensement, répartition et affectation de la main d'œuvre.– Législation et réglementation par secteur professionnel : textes officiels, télégrammes, correspondance, notes.	1943-1944
3704 W 2	Visites médicales des jeunes gens recensés.– Organisation et fonctionnement du service des visites médicales : textes officiels, liste des représentants du Préfet à la commission médicale, liste des médecins réquisitionnés, tableaux des visites médicales par canton et par commune (1943), bulletins de recensement et états numériques par centre d'examen pour la classe 1944, états des vacances des médecins, mémoires (1944), affiches, notes.	1943-1945
3704 W 3	Délivrance de cartes de travail aux jeunes gens nés au 4 ^{ème} trimestre 1919, en 1920, 1921, 1922 et de cartes de situation aux assujettis en instance de mariage : réglementation, circulaires préfectorales, télégrammes, notes.	1943-1944
3704 W 4	Vérification de l'utilisation de la main d'œuvre dans les entreprises et poursuites à l'encontre des entreprises réfractaires : textes officiels, statistiques, notes.	1943-1944
3704 W 5	Sursis et exemption.– Affectation de sursitaires à l'encadrement de la classe 1943 en zone nord, demandes individuelles (1943), sursis et exemptions d'incorporation dans les chantiers de jeunesse de la classe 1944, demandes de sursis et exemption par le corps des sapeurs pompiers (1944) : circulaires ministérielles, télégrammes, listes nominatives, affiche, correspondance, notes. Protection contre les prélèvements de main d'œuvre, réglementation par secteur professionnel : textes officiels, télégrammes (1943).	1943-1944
3704 W 6	Départs des travailleurs pour l'Allemagne et pour l'organisation Todt, organisation des convois : textes officiels, statistiques, procès-verbaux de la commission de désignation des jeunes gens, listes nominatives, tableau des trains au départ.	1943-1944
3704 W 7	Transport, hébergement et ravitaillement des travailleurs partant pour l'Allemagne : états statistiques des travailleurs par convoi et lieu de départ, factures, notes, correspondance	1942-1944
3704 W 8	Permissions des ouvriers en Allemagne, contrôle de leur retour : projet de circulaire, correspondance, notes.	1943-1944

3704 W 9	Insoumis et réfractaires, régularisation de leur situation : circulaire préfectorale.	1944
3704 W 10	Allocations aux familles des jeunes gens travaillant en Allemagne, réglementation : télégrammes, listes nominatives, extraits de presse, notes.	1944
3704 W 11	Etudiants.– Recensement, répartition et affectation des étudiants nés entre le 1 ^{er} janvier 1918 et le 30 octobre 1928 : textes officiels, statistiques, notes. Répartition, affectation et organisation des départs des étudiants en médecine, pharmacie, dentaire et étudiants vétérinaires : textes officiels, télégrammes, statistiques, listes nominatives, correspondance, notes.	1943-1944
3704 W 12	Détenus libérés conditionnels ou condamnés définitifs, recensement et organisation des départs en Allemagne : textes officiels, listes nominatives.	1943-1944
3704 W 13	Travailleurs originaires des colonies françaises, des pays sous protectorat ou sous mandat français, conditions de mutation en France : notes.	1943
3704 W 14	Travailleurs juifs français, conditions d'application des mesures sur le travail obligatoire : télégrammes, statistiques, états nominatifs, extraits de presse, notes.	1943
3704 W 15	Main d'œuvre féminine, conditions d'affectation : extraits de presse, correspondance.	1944
3704 W 16	Organisation Todt.– Recrutement, répartition, affectation et transport des travailleurs : circulaires ministérielles, télégrammes, listes nominatives, notes (1943) ; mutation de cantonniers auxiliaires de la voirie urbaine, désignation des assujettis : circulaires ministérielles, listes nominatives des personnels en fonction, listes nominatives des personnels au départ le 15 avril 1943, états statistiques des contingents par commune (1944).	1943-1944
3704 W 17	Remise en état de voies ferrées en cas de bombardement.- Constitution d'équipes de travailleurs par commune : liste des entreprises réquisitionnables, états statistiques des équipes de travailleurs par commune, notes.	1944